

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230323-DEL_09_230323-DE



Séance du 23 mars 2023

Délib. n° 09/230323

L'An deux mil vingt trois, le vingt trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

16/03/2023

Secrétaire de séance :

Mr DEVAUX Maxime

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIFFON Brigitte
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mr **BURLAT** Julien , Mme **LESTURGEZ** Mylène, Mme **LECAT** Vanessa, Mme **GRIMAUX** Brigitte

Pouvoir(s) : Mr **BURLAT** Julien à Mr **BELLARD** Joël

Mme **LECAT** Vanessa à Mme **GRIFFON** Brigitte

Mme **GRIMAUX** Brigitte à Mme **SZAREK** France

Objet : **Convention avec le Conseil départemental pour la
plantation d'arbres le long de la rue du Canton des Vignes**

Par délibération du 19 mai 2022 n° 05/190522, le Conseil Municipal a fait le choix des arbres à planter suivant :

- plantation de tilleuls espalier le long de la RD62, afin de diminuer la quantité de feuilles tombant sur la chaussée, et augmenter l'espace entre les arbres, et ainsi donner la possibilité de créer des ouvertures en façade des propriétés.
- plantation d'arbres à fleurs en buisson, ou d'arbres fruitiers en buisson aux abords de la Chapelle de Briost, dans un souci de préservation et d'embellissement des abords de la Chapelle.

La Société MSE CHAMP DELCOURT s'est engagée à planter des arbres le long de la rue du Canton des Vignes, afin de limiter l'impact visuel du parc éolien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la rue concernée par ces travaux étant une route départementale, une convention doit être établie entre le Conseil Départemental et la commune de Saint Christ Briost, afin de déterminer les modalités de plantation d'arbres le long de la RD62.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Somme, ainsi que toute pièce se rapportant au dossier.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

